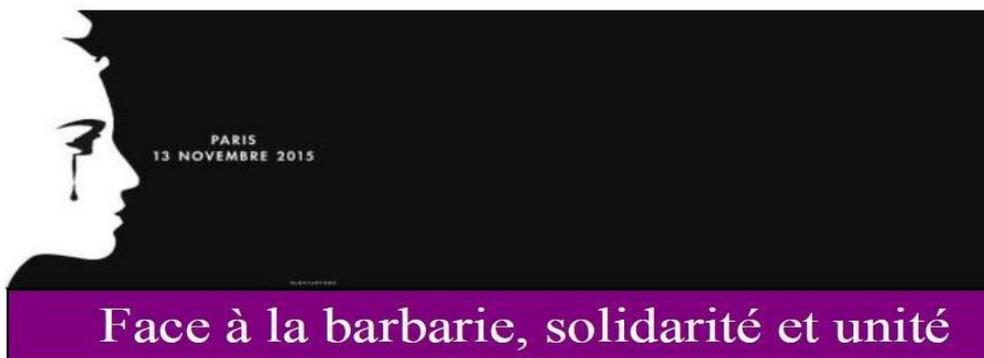




S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Comité Technique Ministériel du 19 novembre 2015

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable de la CFDT

Face à la barbarie, solidarité et unité

Les actes commis ce vendredi 13 novembre à Paris ont franchi un nouveau seuil dans l'ignominie, la lâcheté et la barbarie. La CFDT, ses militants et adhérents s'inclinent devant les victimes, leurs familles et leurs proches. Elle rend hommage aux citoyens, fonctionnaires, salariés et bénévoles qui se sont mobilisés pour porter assistance aux victimes et rétablir la sécurité.

Les auteurs et les commanditaires de ces massacres horribles, et que rien ne justifiera jamais, veulent installer la peur, la division et semer la haine. Leurs cibles sont la liberté, la démocratie et les valeurs républicaines.

La CFDT appelle à l'unité, au rassemblement et au sang-froid. La vigilance et la fermeté face au terrorisme sont indispensables. Rien ne nous détournera de notre action pour une société fraternelle et un monde libéré de toutes les formes de fascisme et de fondamentalisme.

Nous sommes au lendemain du deuil national et nous voyons combien certains combats menés dans nos services peuvent paraître dérisoires face à ce qui est arrivé vendredi 13 novembre et aux combats qui nous attendent pour lutter contre la barbarie. La CFDT s'inscrira dans ces combats pour la liberté.

Les enjeux à court terme dans notre pays, ce sont les élections régionales. Il existe un risque important de voir certaines régions dirigées par des personnalités qui œuvreront dans le radicalisme, le sectarisme et non pour une vraie cohésion sociale.

C'est un sujet d'inquiétude majeur pour notre organisation.

L'enjeu à moyen terme c'est de pouvoir préserver notre démocratie et nos principes fondamentaux "Liberté, Egalité et Fraternité". Cette phrase a pris tellement de sens à travers un monde qui nous envie ; il suffit de connaître ce monde pour savoir combien notre République est enviable, même si elle est imparfaite.

La démocratie sociale est là aussi pour la parfaire. C'est ainsi que nous allons poursuivre sereinement notre travail syndical autour des dossiers en cours dans notre ministère et les interrogations de nos collègues dans les UT ou UR, interrogations qui ternissent le climat social.

Sur la Réforme territoriale

Après l'absence de revalorisation significative des salaires ces dernières années et l'inquiétude sur le niveau des reliquats, le dossier le plus préoccupant pour le SYNTEF-CFDT est bien celui des réformes territoriales et leur impact pour nos services déconcentrés. Les régions qui sont concernées par la fusion ont commencé une réflexion sur les nouvelles organisations à mettre en œuvre.

Madame la Ministre le ministère est-il en capacité de nous préciser l'impact de ces fusions sur les réductions d'effectifs qui en découleront ? Réfléchir sur les nouvelles organisations, pourquoi pas, mais avec quelles missions préservées côté Emploi et Economie, alors que nous savons que plusieurs régions ont demandé les transferts de compétence et que celles qui ne l'ont pas encore fait le feront après les prochaines élections régionales.

Depuis plus d'un an notre syndicat réclame en vain des précisions sur ces transferts et ce qui en découlera pour les agents attachés à ces fonctions transférées. Dans un message récent aux DIRECCTE vous évoquez la possible mise à disposition de ces agents aux Conseils Régionaux: dans quel cadre et pour quoi faire ?

Si on peut l'imaginer au niveau régional, quel avenir dans les UT pour les agents du Pôle 3E, déjà impactés par certains transferts passés ou à venir comme Le Service à la Personne ou Nacre? Ces questions sont à rapprocher de nos interrogations sur l'évolution des effectifs pour 2016, de nouveau en baisse comme ces trois dernières années: en effet comment faire tourner les services tant côté Emploi que côté Inspection, sans les effectifs nécessaires, à moins de justifier une partie de ces baisses par les transferts de mission ?

La CFDT demande :

- La date de publication de l'arrêté interministériel de réorganisation des services et son application à compter du 1 janvier 2016 ;
- Les moyens affectés aux Indemnité de Départ Volontaire pour poste supprimé ou réorganisation de service ;
- La totale transparence des vacances et mouvements de poste infrarégionaux et nationaux ;
- Que les créations de postes d'encadrement soient prioritairement proposées aux cadres des services concernés dont le poste a été supprimé ou transféré ;

L'organisation de l'Inspection du travail constitue un enjeu de réussite de cette réforme, nous vous demandons ainsi de veillez à l'adéquation moyens missions dans le cadre de redécoupage éventuel des périmètres des sections.

Sur la Réforme du système d'inspection du travail

Cette réforme comporte plusieurs dossiers:

- **Le plan de transformation d'emploi** : la nouvelle formule mise en oeuvre cette année a abouti à "sélectionner" 205 candidats sur les 935 inscrits pour passer l'oral. Elle a évidemment provoqué déception et découragement pour les candidats non retenus. La nouvelle formule n'est encore pas pertinente.

Le SYNTEF-CFDT renouvelle sa proposition de mettre en place ce qui existait au début des années 90 : **Le maintien d'un concours exceptionnel mais complété d'une liste d'aptitude en nombre égal de postes.**

Ainsi, d'une part, la liste d'aptitude corrigera l'invéraisemblance de certains résultats ; l'inégalité d'accès entre les agents emploi et les agents travail ; mais aussi accélérera la mise en place de la réforme de l'Inspection du travail pour la faire sortir de sa délétère période transitoire. Nous souhaitons toujours une réduction de la durée du plan de transformation d'emploi et son élargissement hors section d'inspection, comme nous l'avait indiqué la DRH lors d'un récent CTM.

- Les mesures d'accompagnement de l'évolution des fonctions des agents de catégorie C en Assistants de contrôle ne leur offrent pas de réelle perspective de carrière. Cette évolution doit être l'occasion de mettre en oeuvre un plan de transformation d'emploi pour ces agents de catégorie C en Secrétaires Administratifs au sein du ministère.
- Le renforcement des pouvoirs de l'inspection du travail: ce renforcement est très attendu et nous avait été présenté comme une des contrepartie de la réforme du SIT. Madame la Ministre, pouvez-vous nous indiquer la date à laquelle sortira le texte sur ce renforcement des pouvoirs de l'inspection du travail ? Pouvez-vous nous indiquer également l'évaluation qui a du être faite sur la mise en oeuvre de la réforme du SIT commencée il y a un peu plus d'un an ?
- Wik'IT un nouvel outil au service des agents en section d'inspection qui se met en place avec difficulté et qui soulève de nombreuses questions tant dans sa mise en oeuvre (trop chronophage) que sur l'organisation dans les UC avec l'évolution des mission des secrétaires vers un rôle d'assistante. Quels retours avez-vous du terrain et surtout quelles réponses sont apportées aux difficultés rencontrées par les agents de contrôles et les secrétaires ?

Aujourd'hui Les organisations du travail sont hétérogènes, instables, et cela porte préjudice aux usagers. Ce dysfonctionnement majeur de nos services entraîne de la frustration et de la souffrance parmi les agents. Il est donc urgent de prendre des mesures.

Elles doivent avoir pour objectif de :

- Clarifier les organisations et les structurer. Pour cela une organisation cible doit être appliquée uniformément et adaptée en fonction des réalités du terrain, le cas échéant.
- Elle ne doit pas aboutir à revenir à une organisation ex-ante, ce qui souvent le cas du fait des intérim « croisés » organisés dans certaines UC.

- Le rôle d'encadrant des RUC doit être réaffirmé, des moyens doivent leur être attribués, tout comme leur rôle d'agent de contrôle doit être clairement défini et soutenu.
- La hiérarchie doit soutenir ses encadrants de proximité et participer à l'animation des services.
- Les objectifs de l'inspection du travail doivent être clairs et répondre aux préoccupations des travailleurs. Ils doivent être co-construits avec les agents et les représentants des organisations syndicales interprofessionnelles et patronales.

Sur ces bases nous sommes prêts à dialoguer avec vous. Et nous souhaitons une pleine implication de votre part sur le dossier de l'inspection du travail, et que vous réaffirmiez votre volonté de voir la réforme engagée, aboutir.

Sur le dialogue social.

Aucune réforme ne pourra être menée à son terme et avec succès sans dialogue social. C'est un sujet majeur sur lequel la CFDT continuera à prendre ses responsabilités à tous les niveaux des services du ministère.

Nous vous incitons à le promouvoir et ouvrir des négociations autour des sujets suivants :

- Plan de transformation d'emploi des agents de catégorie C, en B (S.A).
- Conditions et calendrier de mise en œuvre du télétravail.
- Droits et moyens syndicaux.

Enfin, nous nous interrogeons sur l'absence de remplacement de la DGEFP à un moment où l'emploi a plus besoin que jamais d'une vision politique. Et ce n'est vraiment pas un bon signe au regard des justes interrogations de chacun sur la possibilité du transfert des missions vers les Conseils Régionaux.

WWW.SYNTEF-CFDT.COM